



PREFET DU TARN

AVIS D'OUVERTURE D' ENQUÊTES PUBLIQUES

La préfecture du Tarn communique :

Par arrêté préfectoral du 10 septembre 2018, a été prescrite, à la demande de la communauté de communes du Lautrécois-Pays d'Agout, maître d'ouvrage, pour une durée de dix neuf jours consécutifs, du **lundi 1^{er} octobre 2018 à 9 h 00 jusqu'au vendredi 19 octobre 2018 à 17 h 30**, l'ouverture de deux enquêtes publiques sur le territoire de la commune de Vielmur-sur-Agout préalables :

- à la déclaration d'utilité publique du projet d'extension de la zone d'activité économique de Borio Novo sur la commune de Vielmur-sur-Agout,
- à la détermination des parcelles à déclarer cessibles et à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres personnes intéressées pour permettre la réalisation de l'opération.

Le siège des enquêtes se situe en mairie de Vielmur-sur-Agout , place de l'Esplanade - 81570 Vielmur-sur-Agout.

Les pièces des dossiers d'enquête dont le plan parcellaire, la liste des propriétaires ainsi que les registres sont déposés pendant toute la durée des enquêtes, à la mairie de Vielmur-sur-Agout afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.

Les dossiers d'enquête sont également consultables sur le site internet www.tarn.gouv.fr.

Pendant la durée des enquêtes, toute personne intéressée peut formuler des observations sur l'utilité publique de l'opération ainsi que sur les limites des biens à exproprier soit :

- sur les registres d'enquête mis à disposition du public à la mairie de Vielmur-sur-Agout,
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Vielmur-sur-Agout,
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-borionovo-vielmursuragout@tarn.gouv.fr

Par décision du 5 juillet 2018, le président du tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Marc ADREY, bibliothécaire territorial retraité, en qualité de commissaire enquêteur. Il reçoit en cette qualité à la mairie de Vielmur-sur-Agout.

Ce dernier effectue des permanences à la mairie de Vielmur-sur-Agout les :

- **lundi 1^{er} octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **samedi 13 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **vendredi 19 octobre 2018 de 14 h 30 à 17 h 30.**

Une notification individuelle du dépôt en mairie du dossier d'enquête parcellaire est faite aux propriétaires intéressés, par les soins du président de la communauté de communes du Lautrécois-Pays d'Agout, quinze jours au moins avant la date d'ouverture des enquêtes, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception.

Les propriétaires sont tenus de fournir les indications relatives à leur identité ou à défaut de donner tous renseignements en leur possession sur l'identité du ou des propriétaires actuels ainsi que sur les occupants.

Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture des enquêtes, dans la mairie de la commune de Vielmur sur Agout ainsi qu'à la préfecture du Tarn et à la sous-préfecture de Castres.

La préfecture du Tarn publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet www.tarn.gouv.fr.

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la préfecture du Tarn – service de coordination des politiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des affaires foncières 81013 Albi cedex 09.

A l'issue de la procédure, le préfet du Tarn se prononcera sur les décisions suivantes :

- la déclaration d'utilité publique du projet d'extension de la zone d'activité économique de Borio Novo sur la commune de Vielmur-sur-Agout,
- la cessibilité des terrains dont l'expropriation pour le compte de la communauté de communes du Lautrécois-Pays d'Agout est nécessaire à la réalisation de cette opération.